

424831-2026 - Kompetizzjoni

Il-Belġju – Xogħol ta' kostruzzjoni ta' knejjes – Restauration de la Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre

OJ S 118/2026 22/06/2026

Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard - Avviż tal-bidla

Xoghlijiet

1. Xerrej

1.1. Xerrej

Isem uffiċjali: Ville de Wavre - Pôle cadre de Vie - Service Bâtiments

Email: marie.mottard@wavre.be

Tip legali tax-xerrej: Awtorità lokali

Attività tal-awtorità kontraenti: Servizi pubblici ġenerali

2. Proċedura

2.1. Proċedura

Titlu: Restauration de la Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre

Deskrizzjoni: Les présents travaux portent sur la restauration de l'enveloppe extérieure ainsi que sur l'intérieur de la Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre. L'objectif de cette restauration est d'assurer la pérennité de l'édifice tout en conservant ses caractéristiques actuelles et ses différentes strates archéologiques. Les travaux comprennent également la rationalisation et la mise aux normes des installations techniques afin que la Basilique puisse continuer à être utilisée comme lieu de culte. Le marché est divisé en deux lots : > Lot 1 - Restauration de l'enveloppe extérieure et intérieure : Ce lot comprend l'installation de chantier générale, les toitures, façades, menuiseries extérieures et les travaux intérieurs > Lot 2 - Restauration des vitraux : Ce lot comprend toutes les interventions propres aux vitraux La Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre est classée comme Monument suivant l'arrêté royal du 08/03/1938.

Philosophie d'intervention : La Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre telle que nous l'observons aujourd'hui est le résultat de modifications et d'agrandissements s'étalant sur huit siècles consécutifs avec une dernière transformation majeure au 18ème siècle réalisée vraisemblablement par l'architecte de la cour Guillaume De Bruyne. Cette dernière transformation a changé irrévocablement la morphologie de l'édifice de telle sorte qu'il n'est plus possible de revenir à une situation antérieure. Les travaux exécutés au 18ème siècle ont été marqués par une volonté d'uniformisation de l'église avec le souhait d'une plus grande harmonie dans la lecture de l'édifice de manière à le voir comme un ensemble et non plus comme l'adjonction d'éléments de différentes époques (construction du collatéral sud sur base du collatéral nord, façade ouest travaillée symétriquement, etc.). L'édifice conserve toutefois dans ses maçonneries, les traces subtiles de son évolution au cours des siècles comme autant de strates successives. Chaque rénovation/transformation a ajouté une nouvelle couche avec les moyens et le style de son époque. Notre philosophie d'intervention s'inscrit dans une volonté de préserver ces différentes strates successives comme témoignage à la fois historique et archéologique de l'évolution du bâti. Nous opterons pour une restauration respectueuse des matériaux et de la morphologie actuelle de l'édifice avec ses irrégularités et ses variations. Une attention spécifique sera portée aux ouvrages anciens, à leur typologie, à leurs caractéristiques, à leur identité afin de proposer des interventions les valorisant pour les générations futures. Plus précisément, quatre critères cadrent notre philosophie de

restauration et de rénovation pour la Basilique. Ces critères servent de fils conducteur pour déterminer les options d'intervention sur les divers ouvrages. Pour chaque nouvelle option à prendre, nous vérifierons qu'elle se situe dans la continuité de cette philosophie de manière à atteindre une unité dans les interventions à prévoir. Les quatre critères pour la Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre sont les suivants : La préservation/sauvegarde de l'édifice dans son état actuel (pas de retour vers un état antérieur, pas de démolitions), préservation des matériaux et du mode constructif, sauvegarde des différentes strates/couches archéologiques ; La pérennité/stabilité des interventions proposées par une remise en état des ouvrages selon la situation actuelle et si nécessaire, la mise en œuvre de protections ou d'améliorations contemporaines spécifiques en vue de créer les conditions optimales de préservation et de durabilité et ce, dans le respect des valeurs patrimoniales des éléments constitutifs ; L'optimisation des coûts en intervenant sur les questions prioritaires pouvant avoir un impact sur la pérennité/conservation des ouvrages mais sans reconstituer les éléments disparus ou n'ayant qu'un intérêt purement esthétique ; La garantie de pouvoir utiliser le bâtiment selon son usage actuel et de façon optimale. La proposition s'oriente donc vers une « Restauration-conservatoire » dans le sens où nous cherchons à restaurer les propriétés structurelles et fonctionnelles (d'un ouvrage, des matériaux) nécessaires à la conservation durable/pérenne du bâtiment. La restauration des propriétés structurelles et fonctionnelles d'un ouvrage ou des matériaux se fait soit par remplacement/réparation/consolidation, soit par la mise en place d'une protection.

Identifikatur tal-proċedura: 9626294e-fe56-4fac-9512-e071fdcd10ca

Identifikatur intern: PPP0HN-1017/6099/TVX 2026-004

Tip ta' proċedura: Miftuħa

Il-proċedura hija aċċellerata: le

2.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Xogħlijiet

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 45212361 Xogħol ta' kostruzzjoni ta' knejjes

2.1.2. Post tal-prestazzjoni

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pajjiż: Il-Belġju

2.1.2. Post tal-prestazzjoni

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pajjiż: Il-Belġju

2.1.2. Post tal-prestazzjoni

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pajjiż: Il-Belġju

2.1.4. Informazzjoni ġenerali

Baži legali:

Direttiva 2014/24/UE

2.1.5. Termini tal-akkwist

Termini tas-sottomissjoni:

Numru massimu ta' lottijiet li għalihom offerent wieħed jista' jissottometti offerti: 2

Termini tal-kuntratt:

Numru massimu ta' lottijiet li għalihom jistgħu jingħataw kuntratti lil offerent wieħed: 2

2.1.6. Raġunijiet għall-eskluzjoni

5. Lott

5.1. Lott: LOT-0001

Titlu: Installation de chantier / Toitures / Façades / Menuiseries extérieures / Restauration intérieure

Deskrizzjoni: Les travaux comprennent notamment : - Fourniture des échafaudages pour les travaux intérieurs et extérieurs avec toiture parapluie pour les travaux de couverture et de charpente, y compris la pose de bâches protectrices imprimées et microperforées sur les façades - Renouvellement de toute la couverture de toiture vétuste - Restauration et traitement des charpentes et planchers - Reconstitution de la charpente de la chapelle mariale - Rationalisation du réseau d'évacuation des eaux pluviales - Adaptation du réseau d'égouttage - Nettoyage des façades - Restauration et protection des maçonneries de façade - Stabilisation et fermeture des fissures - Restauration des menuiseries extérieures principales - Renouvellement des menuiseries extérieures et volets secondaires vétustes - Renouvellement des fenêtres de toit - Traitement des lambris, confessionnaux, chaire de vérité, stalle, etc contre les insectes xylophages - Nettoyage et remplacement des dalles de sol brisées ou manquantes - Décapage partiel des finitions, traitement des champignons et remise en état des finitions de la chapelle mariale - Réfection des enduits et remise en peinture des murs intérieurs - Restauration de la structure de plafond de la nef centrale et du chœur et reconstitution partielle des enduits sur lattis

Identifikatur intern: TVX 2026-004 / lot 1_1

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Xogħlijiet

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 45212361 Xogħol ta' kostruzzjoni ta' knejjes

Klassifikazzjoni addizzjonali (cpv): 45212314 Xogħol ta' kostruzzjoni ta' monumenti storiċi jew imfakar

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Rue du Calvaire, 2

Belt: Wavre

Kodiċi postali: 1300

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pajjiż: Il-Belġju

Informazzjoni addizzjonali: Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 630 Jiem

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt: Ma hemmx għalfejn tingħata

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

L-akkwist huwa kopert mill-Ftehim dwar l-Akkwisti Pubbliċi (GPA): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Miżuri biex jiżguraw il-kwalità

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Les agrégations D24 requises pour la preuve d'inscription du soumissionnaire dans la classe correspondant au montant de l'offre déposée, le pouvoir adjudicateur considérant que les travaux entrent dans la classe 7. Niveau(x) minimal(aux): Agrégation D24 dans la classe correspondant au montant de l'offre

Kriterju: Referenzi fuq xogħlijiet speċifiċi

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Par la présentation de 3 chantiers similaires (voir description ci-après) réalisés au cours des 6 dernières années sur des monuments classés ou inscrits à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier, pour un montant cumulé pour les trois références de minimum 5.000.000 € HTVA. Le cumul des trois références devra intégrer à minima les travaux suivants : • Mise en œuvre d'échafaudages sur des monuments classés ou inscrits à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier • Réalisation de toitures en ardoises naturelles • Remplacement de pierres moulurées et sculptées • Travaux de restauration de charpentes anciennes Pour que ces références soient validées, cette liste sera accompagnée, pour chaque chantier des éléments suivants : • Une brève description des travaux effectués (une page recto maximum, police Arial, taille 10). • Le PV de réception provisoire • L'attestation de bonne exécution suivant le modèle en annexe D du présent CSC mentionnant le montant, le lieu et la date de réception provisoire des travaux signés par le maître d'ouvrage. * L'ancienneté de la référence présentée sera calculée par rapport à la date limite de remise des offres du présent marché. ** La date prise en compte pour calculer l'ancienneté de la référence sera celle de la réception provisoire des travaux dont le PV signé par le maître de l'ouvrage constitue le document probant. Celui-ci devra être joint sans quoi la référence ne pourra pas être prise en compte. *** Si les travaux donnés en référence ont été réalisés, en tout ou en partie, par des sous-traitants, l'entreprise a l'obligation de le mentionner. Elle indiquera (dans le modèle en Annexe D) la ou les parts de marché réalisées par le ou les sous-traitants, ainsi que les coordonnées de ceux-ci. Il est à noter que les références ne seront valables que si le sous-traitant qui a réalisé le travail est repris dans la liste des sous-traitants pressentis pour la réalisation du présent marché. Celui-ci disposera de toutes les agrégations valides au moment de l'ouverture des offres. Les sous-traitants devront remplir obligatoirement l'attestation d'engagement de sous-traitance (dans le modèle en annexe F). En signant ce document, le sous-traitant s'engage à détenir les agrégations et les classes adéquates aux missions qu'il exécutera lors du chantier conformément au présent cahier des charges. En cas d'attribution, tout ajout ou modification de la sous-traitance sera soumis par demande écrite au pouvoir adjudicateur pour approbation. Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier la capacité des sous-traitants et l'absence de causes d'exclusion dans leur chef à tout moment et de demander que ces derniers n'interviennent pas ou plus sur le chantier. Pour rappel, tout changement de sous-traitant par rapport à ceux indiqués dans l'offre remise sera soumis pour approbation au Pouvoir adjudicateur avant intervention sur le chantier et ce, afin notamment de vérifier que ce dernier dispose bien de la capacité requise et n'entre pas dans une cause d'exclusion. Ce changement n'entraîne aucune prolongation du délai d'exécution. Niveau(x) minimal(aux): 3 chantiers similaires réalisés au cours des 6 dernières années sur un monument classé / inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier, pour un montant cumulé pour les trois références de minimum 5.000.000 € HTVA

Kriterju: Miżuri biex jiżguraw il-kwalità

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: L'opérateur économique mettra à disposition un gestionnaire de chantier et indiquera dans son offre : • L'identité de la personne ; • Le diplôme, les qualifications et une liste de minimum 3 expériences de gestion de chantiers comme gestionnaire de chantier sur un monument classé / inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier avec l'indication du nom du projet ou du bâtiment concerné et sa localisation

(commune et code postal) ; • Une référence (maximum 2 pages recto/verso, police Arial, taille 10), d'un chantier de restauration de monument classé géré par cette personne en tant que gestionnaire de chantier, pour un montant minimal de travaux de 3.000.000 € HTVA et réceptionné au cours des six dernières années. Pour cette référence détaillée seront fournies : l'identification du bien avec son adresse, la durée du chantier et l'année de réception, un bref descriptif des travaux, minimum quatre photos et les coordonnées complètes du maître d'ouvrage. Le soumissionnaire peut indiquer jusqu'à 2 gestionnaires de chantier différents, pour autant qu'il mentionne le diplôme, les qualifications et une liste de minimum 3 expériences de gestion de chantier, ainsi que la référence requise pour les deux gestionnaires. Dans ce cas, il confirmera la personne choisie à l'adjudicateur après la conclusion du marché. Les informations fournies deviennent contractuelles et un changement motivé ne pourra être admis qu'après accord écrit préalable de l'adjudicateur, avant la prise de fonction, sans diminution de qualité, suivant les demandes de qualification citées ci-dessus. Niveau(x) minimal(aux): 3 expériences de gestion de chantiers comme gestionnaire de chantier sur un monument classé / inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier Une référence d'un chantier de restauration de monument classé pour un montant minimal de travaux de 3.000.000 € HTVA et réceptionné au cours des six dernières années

Kriterju: Miżuri biex jiżguraw il-kwalità

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: L'opérateur économique mettra à disposition un conducteur de chantier et indiquera dans son offre : • l'identité de la personne ; • le diplôme, les qualifications et une liste de minimum 3 expériences de conduite de chantier sur un monument classé / inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier avec l'indication du nom du projet ou du bâtiment concerné et sa localisation (commune et code postal) ; • Une référence de chantier (maximum 2 pages recto/verso, police Arial, taille 10) de restauration de monument classé géré par cette personne en tant que conducteur de chantier, pour un montant minimal de travaux de 3.000.000 € HTVA et réceptionné au cours des six dernières années. Pour cette référence détaillée seront fournies : l'identification de l'édifice avec son adresse, la durée du chantier et l'année de réception, un bref descriptif des travaux, minimum quatre photos et les coordonnées complètes du maître d'ouvrage. Le soumissionnaire peut indiquer jusqu'à 2 conducteurs de chantier différents, pour autant qu'il mentionne le diplôme, les qualifications et une liste de minimum 3 expériences de conduite de chantier, ainsi que la référence requise pour les deux conducteurs. Dans ce cas, il confirme la personne choisie à l'adjudicateur après la conclusion du marché. Les informations fournies deviennent contractuelles et un changement motivé ne pourra être admis qu'après accord écrit préalable de l'adjudicateur, avant la prise de fonction, sans diminution de qualité, suivant les demandes de qualification citées ci-dessus. Niveau(x) minimal(aux): 3 expériences de conduite de chantier comme conducteur de chantier sur un monument classé / inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier Une référence d'un chantier de restauration de monument classé pour un montant minimal de travaux de 3.000.000 € HTVA et réceptionné au cours des six dernières années

Kriterju: Miżuri biex jiżguraw il-kwalità

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: L'opérateur économique mettra à disposition un ou des restaurateurs d'œuvres d'art et indiquera dans son offre : L'identité du ou des restaurateurs accompagnée pour chacun de 2 références significatives d'interventions similaires à celles du présent marché, d'un montant cumulé de minimum 20.000€ HTVA et réalisées au cours de ces 6 dernières années. Les références porteront chacune respectivement sur du mobilier, des sculptures et des peintures sur toiles (maximum 6 pages recto/verso, police Arial, taille 10) Niveau(x) minimal(aux): 2 références significatives comme restaurateur sur une

intervention de restauration d'œuvre d'art similaire à celle du présent marché, d'un montant cumulé de minimum 20.000€ HTVA et réalisées au cours de ces 6 dernières années

Kriterju: Rekwiziti ekonomiçi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Agréation et enregistrement des entrepreneurs: En application de l'article 70 de l'[AR 2017-04-18] : Pour le marché la capacité en termes d'agrégation d'entrepreneur de travaux est définie comme suit: Catégorie D24 ou Equivalent européen. En application de l'article 70 de l'[AR 2017-04-18] et l'article 3, § 1er, de la [Loi 1991-03-20] organisant l'agrégation d'entrepreneurs de travaux : Lorsque le montant de l'offre dépasse 50.000 euros HTVA pour les travaux rangés en sous-catégorie ou 75.000 euros HTVA pour les travaux rangés en catégorie, l'indication que le soumissionnaire (offre) remplit les conditions d'obtention de l'agrégation d'entrepreneurs de travaux dans la classe et la catégorie ou sous-catégorie requises peut être apportée par : - soit la preuve de son agrégation correspondant à la classe et à la catégorie ou la sous-catégorie de travaux concernés ; - soit le certificat ou la preuve de son inscription sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ainsi que tout document de nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription à l'agrégation requise, ce certificat ou cette inscription mentionnera les références ayant permis la certification ou l'inscription sur la liste ; - soit un dossier dont il ressort que l'entrepreneur satisfait aux exigences de la classe et de la catégorie ou sous-catégorie d'agrégation à prendre en considération, conformément aux prescrits de l'article 3, § 1er, 2° de la [Loi 1991-03-20] organisant l'agrégation d'entrepreneurs de travaux. A noter qu'un soumissionnaire répond valablement au niveau minimal de capacité technique ou économique et financière requis en faisant valoir la capacité d'un sous-traitant pour autant qu'il : - identifie ce sous- traitant dans le formulaire d'offre ; - reprenne dans son offre un engagement valablement signé par le tiers sous-traitant ; - établisse que ce sous-traitant ne se trouve pas en situation d'exclusion. Pour ce faire, il produit les documents requis au point relatif aux droits d'accès. En outre, le soumissionnaire précise la partie sous-traitée et l'agrégation visée pour cette partie et produit les documents d'agrégation et de capacité technique du sous-traitant pour la partie qui lui est confiée. Le soumissionnaire identifie clairement les références du sous-traitant qu'il fait valoir pour répondre au niveau minimal de capacité technique.

Kriterju: Rekwiziti ekonomiçi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: * Le DUME doit être complété entièrement par l'opérateur économique et par le(s) sous-traitant(s) et contenir toute l'information relative au sous-traitant concerné. Marche à suivre pour compléter le DUME : - Rendez-vous sur le site <https://dume.publicprocurement.be>, et choisissez votre langue. - A la question 'Qui êtes-vous', répondez 'Je suis un opérateur économique'. - A la question 'Quelle action souhaitez-vous effectuer ?', répondez 'Générer réponse'. - Complétez votre pays et cliquez sur suivant. - Parcourez le formulaire et répondez aux questions des parties 'Procédure' et 'Exclusions'. - Pour la partie 'Sélection', à la question 'Souhaitez-vous utiliser les critères de sélection A à D ?' répondez non. Dans ce cas, il vous est demandé une indication globale pour les critères de sélection. - Précisez si vous satisfaites à tous les critères de sélection exigés. - Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' en bas de page. Vous arrivez sur votre DUME complété que vous pouvez télécharger au format PDF et/ou xml pour être fourni électroniquement avec votre offre. Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables. Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion) Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'

article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. Par chantier similaire sont considérées les références comprenant les travaux suivants : Pour le LOT 1 : - Mise en œuvre d'échafaudages pour la réalisation de travaux sur monuments classés ou inscrits à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier - Travaux sur charpente ancienne en bois - Réalisation de toitures en ardoises naturelles - Remplacement de pierres moulurées et sculptées Pour le LOT 2 : - Restauration de vitraux avec restitution d'éléments manquants Si les travaux donnés en référence ont été réalisés, en tout ou en partie, par des sous-traitants, l'entreprise a l'obligation de le mentionner. Elle indiquera la ou les parts de marché réalisées par le ou les sous-traitants, ainsi que les coordonnées de ceux-ci. Il est à noter que les références ne seront valables que si le sous-traitant qui a réalisé le travail est repris dans la liste des sous-traitants pressentis pour le présent marché. Celui-ci disposera de toutes les agrégations valides au moment de l'ouverture des offres. Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier la capacité des sous-traitants et l'absence de causes d'exclusion dans leur chef à tout moment et de demander, le cas échéant, à ce que ces derniers n'interviennent pas ou plus sur le chantier. Pour rappel, tout changement de sous-traitant par rapport à ceux indiqués dans l'offre remise sera soumis pour approbation au Pouvoir adjudicateur avant intervention sur le chantier et ce, afin notamment de vérifier que ce dernier dispose bien de la capacité requise et n'entre pas dans une cause d'exclusion. Ce changement n'entraîne aucune prolongation du délai d'exécution. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Kriterju:

Tip: Kost

Deskrizzjoni: Le montant total de l'offre

Kategorija tal-kriterju tal-għoti piż: Fattur ta' ponderazzjoni (punti, eżatt)

Numru tal-kriterju għall-għoti: 30

Kriterju:

Tip: Kwalità

Deskrizzjoni: Pièce d'épreuve n°1 - Élément de toiture

Kategorija tal-kriterju tal-għoti piż: Fattur ta' ponderazzjoni (punti, eżatt)

Numru tal-kriterju għall-għoti: 20

Kriterju:

Tip: Kwalità

Deskrizzjoni: Pièce d'épreuve n°2 - Element de charpente

Kategorija tal-kriterju tal-għoti piż: Fattur ta' ponderazzjoni (punti, eżatt)

Numru tal-kriterju għall-għoti: 20

Kriterju:

Tip: Kwalità

Deskrizzjoni: Note technique sur l'installation de l'échafaudage

Kategorija tal-kriterju tal-għoti piż: Fattur ta' ponderazzjoni (punti, eżatt)

Numru tal-kriterju għall-għoti: 15

Kriterju:

Tip: Kwalità

Deskrizzjoni: Note méthodologique sur l'organisation du chantier
Kategorija tal-kriterju tal-għoti piż: Fattur ta' ponderazzjoni (punti, eżatt)
Numru tal-kriterju għall-għoti: 15

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Indirizz tad-dokumenti tal-akkwist: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1017/HN/2023>

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tas-sottomissjoni:

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: <https://www.publicprocurement.be>

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partecipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Mhux permessa

Varjanti: Mhux permessa

Deskrizzjoni tal-garanzija finanzjarja: Cautionnement (5 % du montant initial du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure)

Skadenza biex jintlaqgħu l-offerti: 01/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Perjodu waqt li l-offerta għandha tibqa' valida: 240 Jiem

Informazzjoni dwar il-ftuħ pubbliku:

Data tal-ftuħ: 01/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Post: Pôle cadre de Vie - Service Bâtiments

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjiegi protetti: Le

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Se tintuża l-ordni elettronika: le

Se jintuża l-pagament elettroniku: le

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ebda ftehim ta' qafas

Informazzjoni dwar is-sistema dinamika tax-xiri:

Ebda sistema dinamika ta' xiri

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Organizzazzjoni tar-rieżami: Conseil d'Etat

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Pôle Cadre de vie - Bâtiments

Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami: Conseil d'Etat

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Ville de Wavre - Pôle cadre de Vie - Service Bâtiments

5.1. Lott: LOT-0002

Titlu: Vitraux

Deskrizzjoni: Les travaux comprennent notamment : - Restauration des vitraux, remplacement des éléments structuraux - Mise en œuvre d'un système de protection isotherme des vitraux avec intégration d'un verre feuilleté extérieur

Identifikatur intern: TVX 2026-004 / lot 2_2

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Xogħlijiet

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 45212361 Xogħol ta' kostruzzjoni ta' knejjes

Klassifikazzjoni addizzjonali (cpv): 45441000 Xogħol tat-twaħħil tal-ħġieġ, 45212314 Xogħol ta' kostruzzjoni ta' monumenti storiċi jew imfakar

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Rue du Calvaire, 2

Belt: Wavre

Kodiċi postali: 1300

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pajjiż: Il-Belġju

Informazzjoni addizzjonali: Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 120 Jiem

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt: Ma hemmx għalfejn tingħata

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

L-akkwist huwa kopert mill-Ftehim dwar l-Akkwisti Pubbliċi (GPA): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Agréation et enregistrement des entrepreneurs: En application de l'article 70 de l'[AR 2017-04-18] : Pour le marché la capacité en termes d'agrément d'entrepreneur de travaux est définie comme suit: Catégorie D24 ou Equivalent européen. En application de l'article 70 de l'[AR 2017-04-18] et l'article 3, § 1er, de la [Loi 1991-03-20] organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux : Lorsque le montant de l'offre dépasse 50.000 euros HTVA pour les travaux rangés en sous-catégorie ou 75.000 euros HTVA pour les travaux rangés en catégorie, l'indication que le soumissionnaire (offre) remplit les conditions d'obtention de l'agrément d'entrepreneurs de travaux dans la classe et la catégorie ou sous-catégorie requises peut être apportée par : - soit la preuve de son agrément correspondant à la classe et à la catégorie ou la sous-catégorie de travaux concernés ; - soit le certificat ou la preuve de son inscription sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ainsi que tout document de nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription à l'agrément requise, ce certificat ou cette inscription mentionnera les références ayant permis la certification ou l'inscription sur la liste ; - soit un dossier dont il ressort que l'entrepreneur satisfait aux exigences de la classe et de la catégorie ou sous-catégorie d'agrément à prendre en considération, conformément aux prescrits de l'article 3, § 1er, 2° de la [Loi 1991-03-20] organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux. A noter qu'un soumissionnaire répond valablement au niveau minimal de capacité technique ou économique et financière requis en faisant valoir la capacité d'un sous-traitant pour autant qu'il : - identifie ce sous- traitant dans le formulaire d'offre ; - reprenne dans son offre un engagement valablement signé par le tiers sous-traitant ; - établisse que ce sous-traitant ne se trouve pas en situation d'exclusion. Pour ce faire, il produit les documents requis au point relatif aux droits d'accès. En outre, le soumissionnaire précise la partie sous-traitée et

l'agr  ation vis  e pour cette partie et produit les documents d'agr  ation et de capacit   technique du sous-traitant pour la partie qui lui est confi  e. Le soumissionnaire identifie clairement les r  f  rences du sous-traitant qu'il fait valoir pour r  pondre au niveau minimal de capacit   technique.

Kriterju: Rekwiziti ekonomi  i jew finanzjarji o  ra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: * Le DUME doit   tre compl  t   enti  rement par l'op  rateur   conomique et par le(s) sous-traitant(s) et contenir toute l'information relative au sous-traitant concern  . Marche    suivre pour compl  ter le DUME : - Rendez-vous sur le site <https://dume.publicprocurement.be>, et choisissez votre langue. - A la question 'Qui   tes-vous', r  pondez 'Je suis un op  rateur   conomique'. - A la question 'Quelle action souhaitez-vous effectuer ?', r  pondez 'G  n  rer r  ponse'. - Compl  tez votre pays et cliquez sur suivant. - Parcourez le formulaire et r  pondez aux questions des parties 'Proc  dure' et 'Exclusions'. - Pour la partie 'S  lection',    la question 'Souhaitez-vous utiliser les crit  res de s  lection A    D ?' r  pondez non. Dans ce cas, il vous est demand   une indication globale pour les crit  res de s  lection. - Pr  cisez si vous satisfaites    tous les crit  res de s  lection exig  s. - Apr  s avoir compl  t   l'enti  ret   du formulaire, cliquez sur 'Aper  u' en bas de page. Vous arrivez sur votre DUME compl  t   que vous pouvez t  l  charger au format PDF et/ou xml pour   tre fourni   lectroniquement avec votre offre. Les op  rateurs   conomiques peuvent r  utiliser un DUME qui a d  j     t   utilis   dans une proc  dure ant  rieure,    condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables. Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion) Le DUME, par lequel l'op  rateur   conomique d  clare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion vis  es aux articles 67    69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux march  s publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion vis  s    l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices vis  es au paragraphe 1er de l'article 70 au d  but de la proc  dure Par chantier similaire sont consid  r  es les r  f  rences comprenant les travaux suivants : Pour le LOT 1 : - Mise en   uvre d'  chafaudages pour la r  alisation de travaux sur monuments class  s ou inscrits    l'inventaire du patrimoine culturel immobilier - Travaux sur charpente ancienne en bois - R  alisation de toitures en ardoises naturelles - Remplacement de pierres moulur  es et sculpt  es Pour le LOT 2 : - Restauration de vitraux avec restitution d'  l  ments manquants Si les travaux donn  s en r  f  rence ont   t   r  alis  s, en tout ou en partie, par des sous-traitants, l'entreprise a l'obligation de le mentionner. Elle indiquera la ou les parts de march   r  alis  es par le ou les sous-traitants, ainsi que les coordonn  es de ceux-ci. Il est    noter que les r  f  rences ne seront valables que si le sous-traitant qui a r  alis   le travail est repris dans la liste des sous-traitants pressentis pour le pr  sent march  . Celui-ci disposera de toutes les agr  gations valides au moment de l'ouverture des offres. Le Pouvoir adjudicateur se r  serve le droit de v  rifier la capacit   des sous-traitants et l'absence de causes d'exclusion dans leur chef    tout moment et de demander, le cas   ch  ant,    ce que ces derniers n'interviennent pas ou plus sur le chantier. Pour rappel, tout changement de sous-traitant par rapport    ceux indiqu  s dans l'offre remise sera soumis pour approbation au Pouvoir adjudicateur avant intervention sur le chantier et ce, afin notamment de v  rifier que ce dernier dispose bien de la capacit   requise et n'entre pas dans une cause d'exclusion. Ce changement n'entra  ne aucune prolongation du d  lai d'ex  cution. * Le DUME, par lequel l'op  rateur   conomique d  clare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion vis  es aux articles 67    69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux march  s publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion vis  s    l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices vis  es au paragraphe 1er de l'article 70 au d  but de la proc  dure.

Kriterju: Miżuri biex jiżguraw il-kwalità

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Les agrégations D23 requises pour la preuve d'inscription du soumissionnaire dans la classe correspondant au montant de l'offre déposée. L'association de deux entreprises disposant des classes suffisantes pour atteindre le montant requis est autorisée. Niveau(x) minimal(aux): Agrégation D23 dans la classe correspondant au montant de l'offre

Kriterju: Referenzi fuq xogħlijiet speċifiċi

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Par la présentation de 3 références de chantiers similaires (voir description ci-après) réalisés au cours des 6 dernières années sur monuments classés ou inscrits à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier, pour un montant cumulé pour les trois références de minimum 100.000 € HTVA. Le cumul des trois références devra intégrer à minima les travaux suivants : • Restauration de vitraux avec et sans dépose, restitution de verre et nettoyage • Mise en œuvre d'un système de protection des vitraux avec intégration d'un verre feuilleté extérieur Pour que ces références soient validées, cette liste sera accompagnée, pour chaque chantier des éléments suivants : • Une brève description des travaux effectués (une page recto maximum, police Arial, taille 10) • Le PV de réception provisoire • L'attestation de bonne exécution suivant le modèle en annexe D du présent CSC mentionnant le montant, le lieu et la date de réception provisoire des travaux signés par le maître d'ouvrage. * L'ancienneté de la référence présentée sera calculée par rapport à la date limite de remise des offres du présent marché. ** La date prise en compte pour calculer l'ancienneté de la référence sera celle de la réception provisoire des travaux dont le PV signé par le maître de l'ouvrage constitue le document probant. Celui-ci devra être joint sans quoi la référence ne pourra pas être prise en compte. *** Si les travaux donnés en référence ont été réalisés, en tout ou en partie, par des sous-traitants, l'entreprise a l'obligation de le mentionner. Elle indiquera (dans le modèle en Annexe D) la ou les parts de marché réalisées par le ou les sous-traitants, ainsi que les coordonnées de ceux-ci. Il est à noter que les références ne seront valables que si le sous-traitant qui a réalisé le travail est repris dans la liste des sous-traitants pressentis pour la réalisation du présent marché. Celui-ci disposera de toutes les agrégations valides au moment de l'ouverture des offres. Les sous-traitants devront remplir obligatoirement l'attestation d'engagement de sous-traitance (dans le modèle en annexe F). En signant ce document, le sous-traitant s'engage à détenir les agrégations et les classes adéquates aux missions qu'il exécutera lors du chantier conformément au présent cahier des charges. En cas d'attribution, tout ajout ou modification de la sous-traitance sera soumis par demande écrite au pouvoir adjudicateur pour approbation. Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier la capacité des sous-traitants et l'absence de causes d'exclusion dans leur chef à tout moment et de demander que ces derniers n'interviennent pas ou plus sur le chantier. Pour rappel, tout changement de sous-traitant par rapport à ceux indiqués dans l'offre remise sera soumis pour approbation au Pouvoir adjudicateur avant intervention sur le chantier et ce, afin notamment de vérifier que ce dernier dispose bien de la capacité requise et n'entre pas dans une cause d'exclusion. Ce changement n'entraîne aucune prolongation du délai d'exécution. Niveau(x) minimal(aux): 3 chantiers similaires (objet et montant du marché) réalisés au cours des 6 dernières années sur un monument classé / inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier, pour un montant cumulé pour les trois références de minimum 100.000 € HTVA

Kriterju: Miżuri biex jiżguraw il-kwalità

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Les agrégations D23 requises pour la preuve d'inscription du soumissionnaire dans la classe correspondant au montant de l'offre déposée. L'association de deux entreprises disposant des classes suffisantes pour atteindre le montant requis est

autorisée. Niveau(x) minimal(aux): Agréation D23 dans la classe correspondant au montant de l'offre

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Kriterju:

Tip: Kost

Deskrizzjoni: Le montant total de l'offre

Kategorija tal-kriterju tal-għoti piż: Fattur ta' ponderazzjoni (punti, eżatt)

Numru tal-kriterju għall-għoti: 40

Kriterju:

Tip: Kwalità

Deskrizzjoni: Note technique

Kategorija tal-kriterju tal-għoti piż: Fattur ta' ponderazzjoni (punti, eżatt)

Numru tal-kriterju għall-għoti: 60

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Indirizz tad-dokumenti tal-akkwist: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1017/HN/2023>

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tas-sottomissjoni:

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: <https://www.publicprocurement.be>

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-parteciġazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Mhux permessa

Varjanti: Mhux permessa

Deskrizzjoni tal-garanzija finanzjarja: Cautionnement (5 % du montant initial du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure)

Skadenza biex jintlaqgħu l-offerti: 01/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Perjodu waqt li l-offerta għandha tibqa' valida: 240 Jiem

Informazzjoni dwar il-ftuħ pubbliku:

Data tal-ftuħ: 01/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Post: Pôle cadre de Vie - Service Bâtiments

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettag fil-qafas ta' programmi ta' impjiegi protetti: Le

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Se tintuża l-ordni elettronika: le

Se jintuża l-pagament elettroniku: le

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ebda ftehim ta' qafas

Informazzjoni dwar is-sistema dinamika tax-xiri:

Ebda sistema dinamika ta' xiri

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Organizzazzjoni tar-rieżami: Conseil d'Etat

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Pôle Cadre de vie - Bâtiments

Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami: Conseil d'Etat
Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-parteciċipazzjoni: Ville de Wavre - Pôle cadre de Vie -
Service Bâtiments

8. Organizzazzjonijiet

8.1. ORG-0001

Isem uffiċjali: Ville de Wavre - Pôle cadre de Vie - Service Bâtiments

Numru tar-reġistrazzjoni: BE 0207.316.021

Indirizz postali: Place de l'Hôtel de Ville n° 1

Belt: Wavre

Kodiċi postali: 1300

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pajjiż: Il-Belġju

Punt ta' kuntatt: Marie Mottard

Email: marie.mottard@wavre.be

Telefown: +32 10230350

Indirizz tal-internet: <http://www.wavre.be/>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Xerrej

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-parteciċipazzjoni

8.1. ORG-0002

Isem uffiċjali: Pôle Cadre de vie - Bâtiments

Numru tar-reġistrazzjoni: PCV - BAT

Indirizz postali: Place de l'Hôtel de Ville, nr 1

Belt: Wavre

Kodiċi postali: 1300

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Pajjiż: Il-Belġju

Punt ta' kuntatt: Jehanne Seghers

Email: batiments@wavre.be

Indirizz tal-internet: <http://www.wavre.be/>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist

8.1. ORG-0003

Isem uffiċjali: Conseil d'Etat

Numru tar-reġistrazzjoni: BE 0931.814.266

Indirizz postali: rue de la Science 33

Belt: Bruxelles (Etterbeek)

Kodiċi postali: 1040

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pajjiż: Il-Belġju

Email: info@raadvt-consetat.be

Telefown: +32 22349611

Indirizz tal-internet: <http://www.raadvst-consetat.be/>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Organizzazzjoni tar-rieżami

Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami

8.1. ORG-0004

Isem uffiċjali: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services

Numru tar-reġistrazzjoni: BE 0475.480.736

Belt: Antwerpen / Anvers

Kodiċi postali: 2000

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

Pajjiż: Il-Belġju

Email: info@3p.eu

Telefown: +32 3 294 30 51

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Fornitur ta' servizzi tal-akkwist

8.1. ORG-0005

Isem uffiċjali: FPS Policy and Support

Numru tar-reġistrazzjoni: BE 0671.516.647

Belt: Brussels

Kodiċi postali: 1000

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pajjiż: Il-Belġju

Email: e.proc@publicprocurement.be

Telefown: +32 2 740 80 00

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

TED eSender

10. Bidla

Verżjoni tal-avviż preċedenti li għandu jinbidel

:

77f65b80-488b-40de-82b1-62d671bccf9f-01

Raġuni ewlenija għall-bidla

:

Informazzjoni aġġornata

10.1. Bidla

Identifikatur tas-sezzjoni: PROCEDURE

Id-dokumenti tal-akkwist inbidlu fi: 19/06/2026

Informazzjoni dwar l-avviż

Identifikatur/verżjoni tal-avviż: 4324cddc-d6b1-4bb2-9520-5756524587cf - 01

Tip ta' formola: Kompetizzjoni

Tip ta' avviż: Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Sottotip tal-avviż: 16

Data ta' meta ntbagħat l-avviż: 19/06/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Hin tal-Ewropa tal-Lvant, Hin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Data tad-dispaċċ tal-avviż (eSender): 19/06/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Hin tal-Ewropa tal-Lvant, Hin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Lingwi li bihom dan l-avviż huwa disponibbli uffiċjalment: Franciż

Numru tal-pubblikazzjoni tal-avviż: 424831-2026

